



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2588

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Voiries annexes au Grand stade - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018**Délibération n° 2018-2588**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Voiries annexes au Grand stade - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement des voiries annexes au Grand stade à Décines Charpieu est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015.

I - Contexte

La construction du stade de l'Olympique Lyonnais sur la Commune de Décines Charpieu s'est accompagnée de nombreux aménagements de voirie. Cependant, des voies situées dans un périmètre proche doivent être prises en considération, aussi bien en termes de dégradations que d'aménagements pour limiter le stationnement sauvage et faciliter le cheminement en mode actif. Les voies nécessitant des aménagements au regard de leurs dysfonctionnements ont été identifiées avec la Commune :

- la rue Marceau se situe au sud du stade. Elle sert de liaison entre le contournement de Décines Charpieu et le centre de la Commune. La configuration actuelle de la voie facilite la vitesse, ne permet pas un cheminement piéton sécurisé et favorise le stationnement sauvage, notamment les jours d'événements organisés dans le stade,

- le carrefour de la rue Léon Blum et de l'avenue Jean Jaurès se trouve à proximité du stade de l'Olympique Lyonnais et de la clinique du Grand Large. Une ligne de bus transite par ce carrefour. La configuration actuelle du carrefour facilite le stationnement sauvage de véhicules, obligeant les piétons à se déporter sur la chaussée et perturbant le passage des véhicules de secours qui vont à la clinique ainsi que le passage des bus,

- l'avenue Jean Jaurès se situe juste au nord du stade et l'espace entre les voies est signalé par un marquage horizontal. L'avenue se trouve entre la gare de tramway Décines Grand Large et le stade. De nombreux supporteurs traversent cette avenue. Des véhicules se garent ou font des demi-tours sur les zébras, pratiques potentiellement génératrices d'accidents,

- la route de Jonage est une voirie de grande largeur sans aménagements particuliers, avec une voie d'insertion de bus sur sa jonction avec le giratoire de la rue Sully-avenue Jean Jaurès. L'aménagement actuel de la voie ne permet pas l'intégration de 2 bandes cyclables pour la desserte du Grand stade et la liaison des différentes pistes cyclables du secteur,

- la rue Pierre Gay se trouve au sud-ouest du stade. C'est une liaison naturelle entre le stade et le contournement de Décines-Charpieu. Il n'y a aucun cheminement piétons aux normes personne à mobilité réduite (PMR) ni stationnements délimités sur cette voie. Une ligne de bus emprunte également cette rue,

- la rue Honoré de Balzac se trouve au nord du stade. Elle sert de liaison entre le nord de la Commune de Meyzieu et le stade. Un nombre important de véhicules stationnent dans cette rue. Il n'y a aucun cheminement piétons sécurisé ni stationnements délimités sur cette voie.

II - Projet

Le projet a été étudié par la Métropole de Lyon sur la base des principes d'aménagement de sécurisation des sites et d'aménagement de cheminement modes doux.

Les travaux d'aménagement prévoient :

- rue Marceau : création de trottoirs aux normes PMR protégés par des bandes plantées, avec traversées piétonnes, aménagement du trottoir pour ralentir la vitesse,
- rue Léon Blum - avenue Jaurès : aménagement du carrefour en réduisant la voie de circulation et en créant un espace vert, un cheminement piétons et mise aux normes PMR des traversées piétonnes,
- avenue Jean Jaurès : création d'une bande plantée centrale pour éviter la cohabitation non sécurisée des piétons et des véhicules sur la chaussée ; finalisation de la bande cyclable existante et reprise des trottoirs aux normes d'accessibilité,
- route de Jonage : création de 2 bandes cyclables pour permettre la jonction des bandes et pistes existantes du stade, du tramway et de l'Anneau Bleu,
- rue Pierre Gay : mise aux normes PMR des trottoirs et de 2 quais de bus, création de places de stationnement avec plantations et reprise des enrobés de chaussée,
- rue Honoré de Balzac : création d'un trottoir aux normes PMR, d'un butte roue dans sa partie la plus étroite et création de stationnement et d'un trottoir côté est dans la partie sud de la rue.

Les travaux d'aménagement réalisés par priorisation sur 3 ans avec des opérations sécuritaires ponctuelles dès 2018 aux abords directs du Grand stade et de la traversée de l'avenue Jean Jaurès concernent les rues Marceau, le carrefour Blum-Jaurès et la route de Jonage. Les opérations plus importantes concernant des aménagements conséquents sur les voies Pierre Gay et Honoré de Balzac (création de trottoirs, aménagement de stationnement et mode doux) seront réalisées en 2019 et 2020.

III - Coût

L'estimation globale du projet est de 1 200 000 € (comprenant 11 200 € d'autorisation de programme études déjà octroyés), répartie de la manière suivante :

- rue Marceau : 210 000 €,
- carrefour Blum-Jaurès : 65 000 €,
- îlot central Jaurès : 130 000 €,
- route de Jonage : 75 000 €,
- rue Pierre Gay : 475 000 €,
- rue Honoré de Balzac : 245 000 €.

Ces estimations comprennent 10 000 € de plans de réseaux, 10 000 € de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), 44 000 € de plantations d'arbres d'alignement et 98 000 € de travaux sur réseaux d'eaux pluviales.

IV - Planning

La première phase de réalisation des travaux pour réaliser les aménagements ponctuels de sécurité seront réalisés en 2018.

La deuxième phase d'aménagement sera réalisée en coordination avec l'enfouissement des réseaux par la commune en 2019-2020.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les aménagements sur les voiries annexes du Grand stade à Décines Charpieu.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale n° P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie pour un montant de 1 188 800 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 232 802 € en dépenses en 2018,

- 710 998 € en dépenses en 2019,

- 245 000 € en dépenses en 2020 sur l'opération n° 0P09O5122.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 200 000 € TTC pour le budget principal en dépenses (dont 11 200 € déjà individualisés via l'autorisation de programme Etudes).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.

.